

MESSAGE AUX FRONTALIERS

Vous êtes domiciliés sur Cranves-Sales, vous travaillez dans le Canton de Genève et vous êtes **titulaire d'un Permis G** ?

Mettez à jour l'adresse sur votre permis de travail !

Cette démarche est obligatoire et doit s'effectuer dans un délai de 14 jours suivant votre changement de domicile.

Le changement d'adresse est **gratuit** si celui-ci est effectué **en ligne**.

Attention ! Cela ne concerne que le changement d'adresse, pas le renouvellement du permis de travail !

Etape 1 : inscription au service e-démarches

L'inscription s'effectue sur le site de la République et du Canton de Genève :
https://ge.ch/ginapartners_public/createpersonalaccount/

Etape 2 : signalement de votre changement d'adresse par internet

Un justificatif de domicile vous sera demandé.

Etape 3 : enregistrement de votre nouvelle adresse

L'Office Cantonal de la Population et des Migrations du canton de Genève enregistrera votre nouvelle adresse dans son registre et fera parvenir la nouvelle partie droite de votre permis G à votre employeur.

Vous devrez détruire l'ancienne partie droite de votre permis de travail dès réception de la nouvelle.

*Pour plus d'informations,
prenez contact auprès de la Mairie, service des Affaires Générales
139, rue de la Mairie 74380 CRANVES-SALES - Tél. : 04 50 39 39 42*